

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 03 mars 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,  
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,  
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

**MEMBRE ABSENTS :**

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-012- Vie associative - Demandes de subvention 2023

*Il est proposé aux membres de la commission de se prononcer sur l'ensemble des demandes de subvention au titre de l'année 2023 (autres que mentionnées précédemment) d'après le tableau ci-joint.*

Pour rappel l'enveloppe globale des subventions s'élève à 645 500 € toutes associations confondues. Elle inclue des subventions de fonctionnement et de projets aux associations, (hors mises à disposition de personnel, animateur de rue FLEP, médiation OMEGA, Politique de la Ville et sécurité). L'aide au pilotage du CSCS FLEP (35 000 €) ainsi que l'épicerie sociale (5 000 €) sont inclus dans l'enveloppe. Il est également proposé d'abonder l'aide au poste de médiateur social d'OMEGA pour un montant de 3 000 € sur cette enveloppe.

L'ADAPEI et le collège de Montembœuf ont demandé une participation à un voyage pour les participants habitant Soyaux. Il est proposé d'accorder une aide de 30 € pour chacun des participants comme nous le faisons habituellement.

L'association familiale de la Charente, proposant de la garde d'enfants en horaires atypiques sur la commune de Soyaux, sollicite l'octroi d'une subvention relative au fonctionnement de son service. Suivant la convention passée entre la Ville de Soyaux et l'association, cette subvention est calculée au prorata du nombre d'heures de garde effectuées en 2022. Il est proposé aux membres de la commission de provisionner 2 342,50 € pour cette association (468,50h de garde avec une participation de 5€ de l'heure).

Pour rappel, le Conseil Municipal a également décidé de verser une avance à la subvention 2023, lors du Conseil Municipal de décembre 2022, à certaines associations afin de leur permettre de continuer à fonctionner sans difficultés dans l'attente du vote des subventions, en mars 2023 :

A.S. SOYAUX : 7 800 €  
A.S.J. SOYAUX : 12 000 €  
ASBB Soyaux : 1 000 €  
Soyaux Angoulême XV Charente : 5 600 €  
Association, pour l'Ecole Ouverte : 10 000 €  
CSCS-FLEP : 102 480 €

En accord avec le Trésorier d'Angoulême et le CSCS-FLEP, il a été décidé de déduire de l'avance de 102 480 € versée au FLEP en janvier 2023, une somme de 24 545,52 € au titre des fonds dédiés (trop perçu durant la période des confinements en 2020 liés à la crise sanitaire du COVID19 ainsi que la somme de 16 089 € correspondant à un trop perçu sur les journées enfants (liées à la CAF) de 2021). Ainsi le montant de l'avance de la subvention 2023 a été ramené à 61 845,48 €.

Bibliothèque pour Tous : 13 000 €

Dans un premier temps, les demandes de subventions 2023 ont été étudiées par M. JABOUILLE, élu en charge de la vie associative ainsi que par Mme ROUYER déléguée à la vie associative, avec l'appui du service vie associative. Dans un deuxième temps une réunion a eu lieu avec l'ensemble des adjoints concernés, l'agent en charge de la Politique de la Ville et les chefs de Pôle de chaque secteur afin de discuter des propositions faites pour chaque association en ayant fait la demande.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – Mme BURON, M. JEGOU, M. SFAR et M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote- approuve l'ensemble des demandes au titre de l'année 2023 (autres que mentionnées précédemment) d'après le tableau ci-joint.**  
Pour information cela représente une enveloppe globale de 645 500 €.

**Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.**

Le maire,



François NEBOUT